

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT O-0070/03  
posée conformément à l'article 42 du règlement  
par James Elles, au nom du groupe PPE-DE  
au Conseil

Objet: Dispositions financières du projet de traité établissant une constitution pour l'Europe

1. Quel est l'avis du Conseil sur les dispositions financières du projet de traité établissant une constitution pour l'Europe? Considère-t-il qu'elles respectent le rôle particulier de chaque institution ainsi qu'un véritable équilibre institutionnel?
2. Comment, dans ce contexte, accueille-t-il les suggestions examinées à Stresa par le Conseil "Affaires économiques et financières"?
3. Pense-t-il qu'il faille réduire les prérogatives démocratiques du Parlement européen, par exemple dans l'établissement du cadre financier pluriannuel et du budget?

Dépôt: 05.11.2003

Transmission: 06.11.2003

Echéance: 27.11.2003